



## Demission et solde de tout compte

Par **letotof**, le **27/05/2011** à **22:16**

Bonjour,

j'ai démissionné le 25 Mars 2011, j'ai effectué mon préavis, le problème est que j'ai reçu mon solde de tout compte et mon chèque le 12 Avril 2011 ce qui m'a causé d'énormes retards dans mes paiements quotidiens, que puis-je faire ?

Par **julius**, le **28/05/2011** à **15:02**

Le 12 avril n'est pas une date tardive compte tenu de la date de votre démission.(15 jours)

Vous ne pouvez pas reprocher à votre employeur d'être la cause de vos difficultés financières sur un délai aussi court